

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 28 JANVIER 2022**

Présents Mmes Mrs : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD - Maryse MICHALAK – Ludovic TROTTET - Sandrine REY - Laurent FORT – Etienne MERLIER .  
Absents excusés :Mr. Frédérick AESCHLIMANN (pouvoir à Mme Remillon) - Mmes Sylvia DUSONCHET (pouvoir à Mme Michalak) - Marylène DAIGUEMORTE - Alexandra DUPANLOUP - Cinthya MIQUET-SAGE (pouvoir à Mme Remillon)  
Absents : Mrs. Jacky DURET - Mickaël TISSOT  
Public : 0

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 Novembre 2021, les élus l'approuvent à l'unanimité.

Mme Le Maire expose au conseil municipal que la réalisation d'une Déclaration de Projet est nécessaire pour la construction d'un nouveau hangar destiné aux services techniques communaux ; en effet l'agrandissement du garage actuel situé au cœur du village n'est pas envisageable sur ce site, faute de place et le lieu accidentogène.

La réflexion sur la localisation la plus appropriée s'est portée sur le tènement communal situé près du Chalet des Bornes, en secteur Ap. Le projet nécessite une mise en conformité du P.LU. tel qu'il a été approuvé le 6 mai 2019 afin de permettre la réalisation de ce nouveau hangar sur les terrains initialement classés en zone agricole. Le conseil municipal accepte d'engager cette procédure de Déclaration de Projet.

Mme le Maire expose que les communes ont un rôle majeur à jouer en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Pour les aider à relever ce défi énergétique, dont les objectifs sont fixés dans la Loi d'Août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, le Syane a mis en place un service de Conseil en Energie, celui-ci permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien énergie compétent dont les principales missions sont l'analyse du patrimoine de la commune, l'accompagnement des projets, la sensibilisation et la formation des utilisateurs.

Dans ce cadre, considérant la délibération du 01/12/2021 de la Communauté de Communes Arve et Salève, autorisant Mr. Le Président à signer la convention tripartite SYANE/Arve & Salève/Commune et validant la participation financière du SYANE à 50% et de la CCArve&Salève à 50% ; le conseil municipal autorise Mme La Maire à signer la convention à venir et désigne Mr. Etienne Merlier comme Référent Elu.

Le conseil accepte les devis suivants : Acquisition 5 capteurs de CO2 (1 pour chaque classe) : 509€ht (SES Automation) – au 10/3//2022 : fin de contrat de 5ans des copieurs donc renouvellement pour 2 copieurs neufs (1 mairie & 1 école) sous contrat avec la société ACI - loyer : 500 €ht/trimestre + maintenance/coûts à la page. - Nettoyage et Algicide (démoussage) de la toiture/pan côté nord de l'église : 9 750 €ht (Ste B.T.H.).

Prend note des factures suivantes : Réparation tracteur : 710.73€ht (Ets. Vidonne) – Service-Fourrière intercommunale : 1 164 € (Animaux Secours Refuge de l'Espoir Arthaz) – Radiateur pour appartement communal : 575.46€ht (Brutelec) – Contrat de maintenance chaufferie et ventilation salle des associations : 653.00 €ht (Ets. Montant) – Intervention réparation sur saleuse : 482.72€ht (Ets. Poncet) – Echange vérin d'orientation sur lame tri axiale : 750 €ht (Ets. Poncet) - Réparation groupe de sécurité cumulus : 114 € (Mr. A. Dupuis) – Intervention d'urgence consécutif aux fortes pluies du week-end du 03/12/2021 sur la Route de Chez Le Cordier : 2 910 €ht (Ent. Maulet) – Entretien voiture communale : 895€ht (Reignier Pneus Mécanique).

...../.....

Dans le futur Arbu Info. : pour informations et inscriptions « inclusion numérique concernant les formations complémentaires » et création d'un conseil municipal des Jeunes à ce sujet un message sera fait à l'école par l'intermédiaire des professeurs.

Affiché en exécution du CGCT Art. L2121-25 et Codes des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance  
Sandrine REY

Régine REMILLON  
Maire